

Département de MAINE ET LOIRE
 Arrondissement de Saumur
 Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du conseil municipal du 24 mars 2022

Convocation du 17/03/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 28/03/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER et Anne MAYER

Absents : Christophe GAIGNON

Bon pour pouvoir :

DCM 2022-15 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

CONSIDERANT les délais offerts aux communes ;

AYANT ENTENDU l'exposé de Mr le Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2022, à l'unanimité des membres présents, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
- Investissement	391.937,02 €	391.937,02 €
- Fonctionnement	729.414,62 €	729.414,62 €
Total	1 121.351,64 €	1 121.351,64 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2022, a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M 14

Pour copie certifiée conforme,
 LA BREILLE LES PINS, le 25/03/2022
 Le Maire,
 Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
 Compte tenu de la transmission
 en Sous-préfecture de Saumur,
 Le 28/03/2022
 Et de la publication le 28/03/2022

Accusé de réception en préfecture
 049-214900458-20220328-DCM2022-15-DE
 Date de télétransmission : 28/03/2022
 Date de réception préfecture : 28/03/2022